



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 15 mai 2017



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes

L'Inspecteur d'Académie

à
*Monsieur le directeur de l'ESPE
Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré
Mesdames et messieurs les principaux de
SEGPA annexées aux collèges
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs*

**Direction des
services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes**

Objet : Mutations. Postes d'enseignement, d'éducation et d'orientation à l'étranger. Rentrée scolaire de février 2018.

**Division des personnels
enseignants 1^{er} degré**

Affaire suivie par :
Dominique Gauplé
Téléphone
04 93 72 63 66
Fax
04 93 72 63 22
Mél.
dominique.gauple@ac-
nice.fr

La présente note présente la **campagne de candidature** concernant :
► la mise à disposition de la **Nouvelle-Calédonie** des personnels enseignants spécialisés du 1^{er} degré. (note de service n° 2017-085 du 03.05.2017)

**53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2**

I - DISPOSITIONS GENERALES

Elles s'appliquent aux seuls candidat(e)s fonctionnaires titulaires du CAPSAIS/CAPA-SH option A, B, C, D et F.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de l'une de ces collectivités.

Les agents nommés dans un nouveau département au 1^{er} septembre 2017 suite aux opérations du mouvement national ne seront pas prioritaires pour obtenir une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie.

II – INSTRUCTION ET ENVOI DES DOSSIERS

Destination du détachement	Saisie et constitution des dossiers	Transmission des dossiers complétés & signés
- Nouvelle Calédonie	Téléchargement sur le site www.education.gouv.fr/SIAT	un exemplaire avec les pièces administratives à transmettre à l'IEN avant le 6 juin 2017 , qui les transmettra à la DSDEN 06, DIPE 2, bureau 241, avant le 15 juin 2017, délai de rigueur

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H